

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 26 FÉVRIER 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 13 février 2026 par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 26 février 2026 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Céline AUBLIN, Patricia PARISSÉ, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Bruno DIANO.

Excusés ayant donné pouvoir : Brigitte FOGLIA à Abdaka SIRAT, Jordan LE CARO à Marc GALZENATI, Thierry MOUGEOT à Aurélio RIBEIRO, Jean-Pierre RIFLER à Martial VINCENT,

Absents : Aurore LAPLANCHE, Magalie RAEVENS, Maryline DECOURSIERE

2026.16 – Projet « VYV en Musique à Montbard » : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive et Culturelle des Bordes

Rapporteur : Valérie MONTAGNE

Considérant que le projet « VYV en Musique à Montbard » est réalisé en partenariat avec les usagers du groupe VYV3 (structure médico-sociale), le Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre de la Ville de Montbard ainsi que différents professionnels spécialisés.

Considérant qu'il a débuté en janvier 2024 avec une première restitution en juin 2025 et qu'il se poursuit jusqu'en mars 2026 avec de nouveaux ateliers, une participation des résidents au spectacle de Noël du Conservatoire et une présentation du projet avec les résidents dans un institut de formation (IRTESS), début 2026.

Considérant que cette action a pour objectif de permettre aux résidents d'accéder à une pratique artistique mettant en valeur leur travail et leurs activités du quotidien.

Considérant que, via la Ville de Montbard, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a soutenu le projet à hauteur de 1 800€ - au titre du programme « Enseignements et Pratiques Artistiques en Côte-d'Or ».

Considérant que le projet est porté financièrement par l'Association Sportive et Culturelle des Bordes et qu'il convient donc de lui reverser - la subvention perçue - pour la réalisation de l'action.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **attribue** une subvention exceptionnelle de 1 800€ à l'Association Sportive et Culturelle des Bordes au titre de l'année 2026